



Menace de mort à repetition la police ne fait rien

Par **leodie**, le **20/09/2013** à **10:06**

Bonjour,

Mon fils de bientôt 20 ans à des problemes avec notre voisin de la maison à coté, il fait du scooter et cela derange ..

Tout à commencer au 31/12/2012 ma belle fille était garé devant chez nous elle est sortie et le voisin lui a demandé de lui laissé "sa place" pour pouvoir déchargé son oxygene car cetye personne a eu un accident et il est assisté en continue, ma belle fille a bougé sa voiture et la semaine d'apres si est remise elle a eu un courrier assez froid comme quoi elle avait pas le droit de se garrer la depuis ce jours il delimite la place avec des traits au sol colle les voitures au parechoc fait tomber les scotters des amis de mon fils et depuis maintenant mai 2013 il a des menaces de mort je vais te tuer petit e..., je vais te creuver mon fils ne peut rien faire il a deja porter plainte 6 fois un matin il a attendu 2h dans sa voiture et la suivis sur 6 km jusqu'a ce que mon fils se gare et appelle la police, ils ont eu une confrontation mais le voisin n'a pas voullu venir du coup pas de poursuite le problème est que sa continue hier soir encore il a jeter des cailloux sur lui chez nous ce matin encore des menaces de mort et à moi il a dit que tant qu'il sera pas creuvé il le lachera pas, tout se que la police me dit c'est de ne pas le toucher car une personne comme sa c'est cetelem à vie que dois je faire ???

Par **Consuelo**, le **20/09/2013** à **19:54**

Bonjour,

le gros souci va être d'apporter les preuves de ces menaces répétées....

A moins de recueillir des témoignages de voisins dans les formes légales pour pouvoir ensuite les faire valoir, je ne vois pas...

Devant le silence de la gendarmerie, vous pouvez toujours écrire une lettre en recommandé avec accusé de réception au Procureur de la République.

Bien cordialement.